

Deux chambres à coucher conduisant l'une dans l'autre, ou-
vraient sur ce boudoir.

Varina chantait, en s'accompagnant de la harpe, la romance
de Donizetti, l'Amor funesto.

Emma, d'une nature aimante, avait été attirée vers Varina.
— Elle n'est pas heureuse, se disait-elle, et quoique des larmes
ne viennent pas mouiller ses paupières, je suis sûre qu'elle souffre
de quelque secret chagrin.

Le fait est que Varina, qui possédait à fond l'art de plaire, n'a-
vait eu que peu de difficulté à fasciner un cœur aussi pure aussi
dénué d'artifices que le sien.

Soudain, la jeune Italienne cessa de chanter, et, se tournant
vers Emma, elle lui demanda brusquement ce qu'elle pensait de
Rodolphe Mortagne.

— Je n'oserais dire que je lui aie jamais accordé une pensée,
dit Emma en riant, quoique la vivacité avec laquelle lui était
faite cette question la surprit.

— Il est difficile de vous plaire, répliqua Varina; car il n'a
d'yeux et d'oreilles que pour vous.

Emma rit de nouveau, d'un rire franc et joyeux.

— Je ne puis l'empêcher de m'admirer, dit-elle. Mais, je puis
vous avouer que son admiration n'est pas payée de retour.

— Rodolphe Mortagne est un bel homme, dit Varina.

— C'est possible, répliqua Emma; mais je lui trouve dans le
visage quelque chose qui repousse. Dans ses paupières, comme
dans son air, il y a je ne sais quoi qui fait frissonner et vous cause
une sensation pareille à celle qu'on éprouverait à la vue d'un ser-
pent au milieu d'un bouquet de fleurs.

— Vous voulez dire qu'il n'a pas les avantages de M. Jules?
Emma sentit son front, ses joues et jusqu'à son cou se couvrir
d'une vive rougeur.

(A continuer)

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Tous les jours		Express	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Pointe-Lévi	10-00	1-00	9-00	8-00
Hadlow	10-10	3-50	9-10	8-15
Chaudière Falls	11-00	3-40	9-20	8-30
St. Jean Chrysostome	11-30	3-10		
St. Henri	11-50	2-50		
St. Charles	12-05	2-40		
St. Yvelin	12-25	1-55		
St. François	1-00	1-40		
St. Pierre	1-35	1-05		
St. Thoma	2-00	12-15		
Com. St. Basile	2-30	12-50		
L'Anse à Gales	3-00	1-00		
L'Islet	3-27	11-50		
Trois-Saumois	4-00	11-30		
St. Jean Fort-Joli	4-15	11-00		
Mégin Road	4-30	10-55		
St. Roch	4-50	9-55		
St. Anne	5-10	9-30		
Rivière-Ouelle	5-25	9-05		
St. Denis	5-40	8-50		
St. Paréchal	5-55	8-45		
St. Héloise	6-10	8-30		
St. Alphonse	6-25	8-05		
St. Alexandre	6-40	7-50		
Lake Road	7-00	7-35		
Sty-du-Loup	8-30	7-00		

TRAIN D'EXCURSION—Partira de la Pointe-Lévi tous les samedis
après-midi à 3-10, arrêtant aux Stations suivantes : 2 à 3-30
— 5 à 4-15—10 à 5-15—12 à 5-45—16 à 7-00—19 à 7-45—22 à
8-45. Le train d'excursion repartira de la Rivière-du-Loup tous
les lundis à 5-45 du matin, arrêtant aux Stations suivantes : 19 à
6-40—16 à 7-20—12 à 8-20—10 à 9-10—5 à 10—2 à 10-40—
Hadlow à 10-55—Pointe-Lévi à 11-00.

A VENDRE A LA FERME-MODELE DE STE. ANNE

- UN taureau 3/4 Ayrshire, d'un an,
- 1 " pur Ayrshire, d'un an,
- 2 pores reproducteurs, Berkshires, 1 de deux ans et 1 de 6 mois,
- 3 génisses 3/4 ayrshire de un an,
- 6 truies Berkshires, deux de six mois et quatre de 3 mois,
- 8 petits cochons, Chester-White-Berkshires de trois semaines.

S'adresser à
Ste. Anne de la Pocatière, 17 juin 1870. J. ROY, C. P



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes,
seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 5
août prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après
un contrat proposé pour quatre ans, trois fois par mois, aller et
retour, entre AMHERST, Iles de la Madeleine et Pictou, dans
la Nouvelle-Ecosse, et le BASSIN de GASPE ou PERCE, dans
la Province de Québec, depuis l'ouverture de la navigation de
1870.

Le transport devra se faire par une goélette rapide, voilière, de
pas moins de quarante tonneaux, mesure des Douanes. Le bâti-
ment devra être étanche, solide, pourvu d'un bon équipage et
bien équipé pour le service, et avoir de bons accommodements pour
les passagers. Les voiles devront être neuves ou n'avoir pas un
usage de plus de quatre années. Le dessous du bâtiment devra
être peint avec de la peinture-cuivre brevetée, pour prévenir les
souillures.

Les malles devront partir de AMHERST, Isle de la Madeleine,
pour PICTOU, le premier et le vingt de chaque mois pendant la
saison de la navigation, et partir de AMHERST pour le BASSIN
de GASPE ou PERCE, le dix de chaque mois. Au retour, elles de-
vront partir de PICTOU pour AMHERST, le cinq et le vingt-cinq
de chaque mois, et partiront du BASSIN de GASPE ou PERCE
pour AMHERST, le quinze de chaque mois pendant la saison de
la navigation.

Le contracteur devra transporter les malles de Amherst à l'E-
tang du Nord et House Harbour chaque fois après l'arrivée de
Pictou, Bassin Gaspé ou Percé, aussitôt qu'elles auront été pré-
parées par le Maître de Poste de Amherst, et rapporter à Amherst
les malles de retour de ces places.

Le bâtiment employé pour le service mentionné plus haut et
ses équipements et accommodements pour ses passagers devront
en tous temps être sujets à l'approbation du Maître-Général des
Postes.

Des notices imprimées contenant des renseignements sur les
conditions du contrat proposé pourront être obtenues aux bureaux
de poste, au Bassin de Gaspé, Rivière-au-Renard, Paspébiac et
New-Carlisle, dans la Province de Québec, à Dalhousie et Shé-
diac, dans le Nouveau-Brunswick, à Pictou, dans la Nouvelle-
Ecosse, et à Charlottetown, dans l'Île du Prince Edouard, ou au
bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Bureaux de Poste

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.
Québec, 20 mai 1870.

APPRENTIS TYPOGRAPHES DEMANDÉS

DEUX jeunes gens désirant apprendre la typographie trouve-
raient immédiatement de l'emploi à l'imprimerie de la Ga-
zette des Campagnes, en s'adressant à l'Editeur Propriétaire.

A V I S

A nos abonnés retardataires.

Dans la première semaine d'avril dernier nous avons fait
parvenir à une partie de nos abonnés des comptes pour au-delà
de \$900 sur plus de \$1200 alors dus. Sur ce montant, nous
n'avons pu recevoir qu'un peu plus de \$300. Nous faisons de
nouveau appel à nos abonnés retardataires et les prions de
s'empresser de payer non seulement les arrérages mais en-
core l'abonnement de l'année commencée au premier avril
dernier.